



Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2012, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02036689

HAL Id: hceres-02036689

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036689>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004214

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Mulhouse
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Lettres* de l'Université de Haute-Alsace est une des licences proposées dans le domaine Arts, lettres, langues (ALL). Elle propose un enseignement en lettres modernes. Le parcours *Lettres classiques* semble avoir été fermé, mais il figure dans la fiche d'autoévaluation ; le dossier n'en fait pas mention, mais indique la possibilité de prendre une unité d'enseignement (UE) de « Culture antique ».

Cette mention permet à l'étudiant d'acquérir des compétences disciplinaires solides, tout en respectant le principe d'une spécialisation progressive. Elle a pour débouchés naturels les masters recherche ou enseignement (Professorat des Ecoles et Professorat des Collèges et des Lycées). Des UE « Métiers du livre » ou « Français langue étrangère » permettent de développer d'autres compétences.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Lettres* propose en L1 un enseignement largement mutualisé (pour moitié) avec les autres mentions du domaine (*Lettres, langues, civilisations étrangères* et *Langues étrangères appliquées*). Les enseignements proprement disciplinaires occupent une importance croissante au fil des années : 15 crédits européens (CE) sur 30 en L1, 18 sur 30 en L2, et 24 sur 30 en L3. Des UE d'ouverture sont présentes tout au long du parcours, sans que l'on sache toutefois réellement en quoi elles consistent : aucun descriptif n'est donné de ces UE.



Le volume horaire est cohérent et constant (entre 250 et 300 h par semestre). On note toutefois un certain déséquilibre : les cours magistraux (CM) semblent très présents, même en L1, y compris dans les UE fondamentales, alors que la relative faiblesse des effectifs permettrait sans doute l'organisation d'enseignements dirigés. De même, les enseignements de remise à niveau, et les enseignements de méthodologie ne semblent pas être valorisés. Le tutorat, assuré par les étudiants de master, existe toutefois, mais il semble peu suivi par les étudiants. Le dossier souligne que le contrôle continu est favorisé.

Les étudiants ont l'obligation d'étudier une langue étrangère tout au long de leur cursus, à raison de 24 h par semestre, et de passer une certification dans ce domaine (on ignore laquelle) : ils sont ainsi obligés de se présenter à cette certification (mais non de l'obtenir) pour valider leur licence. On indique que le 5^{ème} semestre (S5) est consacré à la préparation de cette certification, avec comme visée le niveau B1. Le C2i est également obligatoire. La fiche d'autoévaluation indique que l'on enseigne les technologies de l'information et de la communication (TICE) en L1 et L2, mais on ne la retrouve dans la maquette qu'à partir du S3, à raison de 12 h par semaine.

La mobilité, non plus que les stages, ne semblent être prioritaires dans la mention. La pratique des stages n'est en effet pas obligatoire : il se fait sur le principe du volontariat dans le cadre des UE libres.

L'intervention des professionnels extérieurs est réduite, ce qui dans le cadre d'une licence de *Lettres*, ne saurait constituer un point faible. Il est même précisé que l'Université s'ouvre aux intervenants du domaine artistique, et que les étudiants de licence sont fortement incités à assister à des conférences, pour une première initiation à la recherche.

On évoque l'existence d'un PPE (projet professionnel de l'étudiant). Un « portefeuille de compétences » est mentionné, sans plus de détails.

La licence affiche des taux de réussite fort corrects. On peut regretter cependant l'absence de suivi des diplômés. La L3 semble attirer nombre d'étudiants. En revanche, beaucoup quittent la L2 pour intégrer une autre formation.

- Points forts :

- La licence de *Lettres* fonctionne sur le principe d'une mutualisation forte avec les autres mentions du domaine ALL. Elle permet à l'étudiant d'acquérir des compétences disciplinaires solides, tout en respectant le principe d'une spécialisation progressive. Elle propose un enseignement cohérent qui débouche naturellement sur les masters enseignement et recherche proposés par l'Université.
- La présence d'une certification obligatoire en langue.
- Une UE « métiers du livre » permet un passage en licence professionnelle, et ainsi d'ouvrir un débouché original.

- Points faibles :

- Le dossier est souvent trop succinct de sorte qu'il est difficile de déterminer le contenu précis des UE proposées aux étudiants.
- On regrette l'absence de stage obligatoire dans la maquette. La préprofessionnalisation des étudiants semble trop souvent se résumer à l'apprentissage d'une langue vivante étrangère.
- La formation, surtout en L1, ne semble pas proposer d'enseignements clairement identifiés pour les étudiants en difficulté. Les enseignements de mise à niveau, ou de méthodologie devraient être plus développés.
- Les cours magistraux occupent une place trop importante par rapport aux travaux dirigés, notamment eu égard aux effectifs de la mention.
- On note un pourcentage élevé d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une formation autre que la L3 correspondante (55 % en 2008/2009 et 30 % en 2009/2010).

Recommandations pour l'établissement

Des dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants, dont on souligne par ailleurs qu'ils sont « faibles », devraient être clairement mis en place, par exemple par le biais de dédoublement des travaux dirigés en L1.

Il est impératif que la mention s'approprie les outils d'évaluation évoqués dans la politique générale de l'Université. De même, le suivi et le devenir des étudiants devraient faire l'objet d'une investigation plus approfondie.



Il serait souhaitable qu'un comité de pilotage et qu'un conseil de perfectionnement soient mis en place. La valorisation du diplôme devrait également être renforcée.

La mobilité, dans cette région frontalière, gagnerait à être valorisée, et ce dès la licence, même si les porteurs de projet montrent bien que la raison pour laquelle les étudiants se déplacent peu est principalement financière.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		77	49	50	47
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)		39	55	41	25
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3		47	40	32	32
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		14,29%	55,10%	30,00%	0,00%
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante		48,94%	30,00%	25,00%	21,88%
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)		55,84%	53,06%	54,00%	0,00%
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)		15,58%	16,33%	6,00%	0,00%
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)		31,82%	32,84%	32,26%	
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)		2,63%	2,13%	0,00%	
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire ¹		8,00%	34,29%	39,29%	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)	Non disponible				
	L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	600	648	720		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	10	10,5	13,33		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	9	10	10		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	432	528	624		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	0	0	0		

¹ Au sein de l'Université de Haute-Alsace.



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'EVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
Arts, Lettres et Langues
Mention
Lettres
Spécialité

Numéro d'habilitation : S3LI13000421 4

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

Le rapport souligne – c'est un des points forts signalés – que la Licence de Lettres parcours Lettres modernes (celui de Lettres classiques étant en cours de fermeture) permet aux étudiants d'acquérir des compétences disciplinaires solides d'une façon qui respecte le principe d'une spécialisation progressive. Ce point positif est dû en grande partie à l'existence de CM en langue et en littérature françaises, la maquette de la licence ayant pour finalité de couvrir, sur les trois ans, tous les domaines et tous les siècles concernés, ce que permettent justement des CM à tous les niveaux de formation. Le Département de Lettres prend toutefois acte que ce nombre de CM est jugé trop important par rapport aux travaux dirigés, lesquels en effet pourraient être plus nombreux en L1, notamment en méthodologie, et assortis d'enseignements de « remédiation » ou de mise à niveaux pour les étudiants en difficulté, étudiants dont le profil ou les compétences initiales ne sont effectivement pas toujours adaptés aux exigences théoriques et disciplinaires d'une Licence de Lettres mais qui pourraient toutefois, grâce à un surcroît d'encadrement, réussir dans la filière choisie. Le Département de Lettres a d'ailleurs déjà engagé une réflexion sur le taux d'échec des étudiants en L1 et voudrait mettre en place un tutorat assuré par les enseignants, en espérant qu'il soit ainsi davantage suivi par les étudiants qu'il ne l'est actuellement.

Le Département de Lettres prend acte des demandes concernant l'appropriation des outils d'évaluation préconisés par l'Université, le suivi du devenir des étudiants et la mise en place d'un comité de pilotage et d'un conseil de perfectionnement : mesures qui sont de son ressort et de sa responsabilité, mais il craint de ne pouvoir agir sur la mobilité des étudiants, en raison d'une réalité sociologique qui fait que beaucoup de ces étudiants renonceraient à des études supérieures en générale, et de Lettres en particulier, sans la proximité géographique d'un établissement universitaire.

Le Département réfléchit, en vue d'une ouverture professionnelle qui ne porterait pas atteinte à la cohérence disciplinaire – d'ailleurs saluée par le rapport des experts – à la possibilité d'une intégration réciproque d'UE avec la Licence Librairie.

Fait à Mulhouse, le 25 mai 2012

Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD